

VILLE DE LEWARDE

Mars 2021

Site internet de la ville : <https://www.ville-lewarde.fr>

Page Facebook « Ville de Lewarde »

Le mot du Maire

Chères Lewardoises, chers Lewardois,

Doit-on baisser la tête et tout accepter ? A mon humble avis, non et encore non !!!
Le sujet que j'aborde concerne « l'affaire Bouygues ». Celle-ci succède à « l'affaire Free » d'actualité quelques années auparavant.

En effet, la société Bouygues envisage d'implanter un mât téléphonique au niveau du 743 rue d'Erchin sur un terrain privé. Si cette solution n'est pas envisageable, elle propose une implantation à l'entrée du SITA près du mât existant « Free » comme solution de repli.



J'y ai émis un avis défavorable, appuyé en ce sens par le Président du Centre Historique

Minier que j'ai alerté. Aussi ahurissant que cela puisse paraître, l'Architecte Bâtiments de France (ABF) n'y voit rien à redire alors que le site du CHM est classé au patrimoine de l'Unesco.

En application de la loi Elan (Loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), l'avis défavorable de la commune nous mène à un recours pour le moment gracieux de la part de la société Bouygues Télécom.

Quelques jours après avoir reçu cette demande d'implantation, j'ai aussi refusé le projet de rehausse du mât existant Free, érigé sur un terrain de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

L'issue de ces affaires pourrait être de casser mes arrêtés refusant leurs projets, et faire payer à la commune des indemnités en réparation du préjudice causé. C'est profondément injuste. Qui subit le préjudice le plus fort ?

Avec l'aide de Monsieur le Député Alain Bruneel, la commune a été force de proposition par des suggestions d'implantations alternatives au niveau de la butte du SITA, d'une mutualisation des mâts (recommandée par la même loi ELAN d'ailleurs) ou à défaut « l'habillage » du mât. Rien ne convient pour des « raisons techniques ». Nous n'avons pas de compétences en ingénierie télécom et nous sommes bien incapables de vérifier...

Alors trop c'est trop !!! Les élus lewardois vont faire circuler une pétition dont un exemplaire sera disponible en mairie afin d'obtenir le soutien d'un maximum de Lewardoises et de Lewardois dont un certain nombre ont déjà fait des remarques sur le cahier de doléances ouvert en mairie.

Nous sommes conscients que le progrès technique a ses nécessités, mais pas dans ces conditions unilatérales, pas en dépouillant les villes de leur pouvoir d'aménagement, seul gage d'une vie collective harmonieuse.

**Faisons-en sorte que pour une fois le pot de terre gagne contre le pot de fer,
soutenez vos élus dans leur détermination en signant et en faisant signer la pétition.**

Denis MICHALAK,
Maire de Lewarde

Service d'accueil de la mairie

Les services administratifs de la mairie sont à votre service pour répondre à vos demandes dans le contexte anxiogène dû à la pandémie.

En plus des conditions de travail dégradées par la menace du virus, les agents regrettent le comportement agressif de certaines personnes, la désinvolture qui les autorise à se débarrasser de déchets, voire à dégrader les lieux.

La panne du photocopieur a entraîné des remarques désobligeantes comme si cette panne avait été provoquée intentionnellement.

Des personnes atteintes d'une forme légère du COVID se sont même permis de venir en mairie au risque de contaminer les personnes présentes. ***Ne vous déplacez surtout pas et respectez votre isolement si la COVID vous atteint.***

Il est bon de rappeler que pour toute visite, le masque doit être placé correctement sur le nez et la bouche afin que les agents et les autres visiteurs soient protégés.

Monsieur le Maire a ordonné au personnel de refuser l'entrée en mairie à toute personne qui ne serait pas respectueuse des consignes sanitaires.

Il n'est pas juste que les services techniques ou des riverains doivent ramasser les masques et autres déchets qui traînent sur le sol par le manque de civisme, de responsabilité et l'inconscience d'individus sans scrupule. C'est dit, mais comment changer les comportements imbéciles de promeneurs peu nombreux mais récalcitrants ?

Marché



Le marché installé au cœur de la ville est né d'une réflexion collective des élus.

Dans un souci permanent d'offrir aux habitants des produits de qualité, il permet d'apporter de l'animation au village surtout par ces temps où les distractions collectives sont empêchées.

Mettre en pratique la notion de circuit alimentaire court est une préoccupation essentielle des organisateurs.

Cette pratique fait la part belle à la saisonnalité et au goût et met le consommateur en rapport direct avec le producteur.

Date du prochain marché : le 27 mars, Place Elsa Triolet de 9 h à 12 h.

L'entreprise Modellia, nouvelle venue, proposera désormais à la vente bijoux et articles de maroquinerie de qualité.

Les marchés suivants auront lieu le samedi 24 avril, le samedi 22 mai.



Troc de plantes

La municipalité de Lewarde organise son premier troc plantes le samedi 17 avril, de 11 h à 15 h, dans la cour de l'école élémentaire Salengro, rue d'Erchin, selon les règles sanitaires en vigueur.

"Le troc, c'est l'échange gratuit de plantes, de savoirs et l'occasion de diversifier ses cultures à moindres frais. Les rencontres entre jardiniers sont toujours source de plaisir autour d'une même passion. Selon le principe du troc rien n'est vendu mais tout peut être échangé."

D'ores et déjà, vous pouvez préparer vos graines, bulbes, semis, plantes vivaces, plantes extérieures, pousses d'arbres, plantes intérieures... que vous souhaiteriez venir donner, échanger le jour J.

Il n'est cependant pas besoin d'apporter des plantes pour pouvoir prélever des végétaux dans la limite des quantités proposées.

Habiter en maison ou appartement avec ou sans terrain n'est pas un problème en soi pour participer à cet échange. Chacune et chacun pourra y trouver son bonheur.

Pour faciliter l'opération, autant que possible, les personnes sont invitées à déposer leurs dons **le vendredi 16 avril de 16 h 30 à 17 h 45**. Il sera, bien sûr, toujours possible d'amener les végétaux le 17 avril au matin.

Merci d'étiqueter vos préparations en y écrivant le nom du végétal.

Le jour du troc, les membres très actifs de l'association des jardiniers de Lewarde prodigueront des conseils à la demande. Les visiteurs seront aussi accueillis par les parents d'élèves des écoles, l'association SOS Nature du Douaisis porteuse de préoccupations et de solutions quant aux problématiques liées à notre environnement ...



Les élèves des écoles s'impliquent dans le domaine floral et potager, tout au long de l'année scolaire, avec leurs enseignants et avec l'aide appréciée de l'association des jardiniers.

Une visite guidée permettra de découvrir leur travail en ce domaine.

Un concours est organisé pour les enfants nés en 2010 et après. Ils sont invités à déposer le 17 avril, pendant l'animation, un pot de fleur d'une hauteur maximale de 50 cm qu'ils auront décoré de façon insolite et artistique.

Un jury se réunira la semaine suivante et récompensera les enfants qui, dans leur tranche d'âge, auront réalisé la plus belle œuvre.

N'hésitez pas à en parler autour de vous afin que cette première édition soit un succès.



Travaux

Le conseil municipal a voté l'adhésion de la commune au Service Energie Collectivités proposé par le SCOT.

Ce service d'ingénierie permettra à la commune de promouvoir une stratégie patrimoniale sur le long terme pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux, des nouvelles installations ... et de développer, si la commune y a un intérêt financier, des énergies renouvelables locales. Coût de l'adhésion : 3425,80€.



Des travaux vont être réalisés dans des rues de la commune.

- Cité Béharelle : le revêtement de la chaussée
- rue des Peupliers : le revêtement de la chaussée, les trottoirs et les bordures
- rue des Bleuets : les trottoirs et quelques bordures

Le début des travaux n'est pas acté. Au préalable, Noréade vérifie s'il n'y a pas lieu de faire des travaux d'assainissement. Si c'est le cas, Noréade devra budgéter l'intervention ce qui retardera davantage les travaux.



La ville va déposer une demande de subvention au conseil départemental du Nord, qui si elle est acceptée, fera diminuer le reste à charge pour la commune.

Il est impossible légalement que les travaux débutent avant que les instances départementales ne se soient réunies pour décider de l'éventuel octroi.

La toiture de l'ancien presbytère en mauvais état va être remplacée à l'identique.

La proximité du bâtiment avec l'église nécessite que l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France soit donné avant le début du chantier. Il n'est plus attendu que cet accord.

Les travaux devraient débuter courant mai.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une autre conséquence de la Covid : les études et consultations obligatoires pour valider notre PLU sont à l'arrêt.

Pour cause de situation sanitaire incertaine et de la position des autorités administratives à ce sujet, il est fortement déconseillé de réunir les instances qui doivent être consultés obligatoirement. La présentation du projet à la population ne peut non plus être envisagée.

Hauts-de-France propres

La ville s'est associée à l'opération et a appelé les citoyennes et citoyens à se mobiliser les 20 et 21 mars. La région Hauts-de-France reporte cette initiative en mai.

C'est au regard de la situation sanitaire actuelle et suite aux annonces gouvernementales du 4 mars que la région Hauts-de-France et ses partenaires ont fait le choix de reporter l'édition en mai. Les dates précises n'ont pas été communiquées.

Ce n'est que partie remise, attendons les prochaines informations.



Charte régionale « zéro-phyto »

Le conseil municipal réuni le 12 mars a sollicité l'adhésion de la commune à la charte régionale « zéro-phyto » pilotée par l'agence de l'eau Artois Picardie.

Cette demande de reconnaissance par l'agence a pour but d'officialiser la politique engagée par la ville qui a conduit à la suppression des produits chimiques dans les espaces publics.



Les enjeux de cette démarche sont à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Les chemins ruraux sont au cœur de la biodiversité.

La municipalité a acté au conseil municipal du 12 mars sa volonté de mettre en valeur nos chemins, de les reconquérir lorsqu'ils ont disparu par négligence collective, de les rétablir s'ils ont été accaparés indûment par des propriétaires peu scrupuleux.

Elle est soutenue dans sa démarche par « chemins ruraux du Nord, Pas-de-Calais, Picardie » qui est une association dont le but est la défense des chemins ruraux.

Le chemin rural est une composante essentielle du patrimoine de notre campagne.

Il permet de maintenir des corridors écologiques composant la trame verte (réseau connecté d'espaces verts, structuré autour de chemins de promenades ou randonnées).

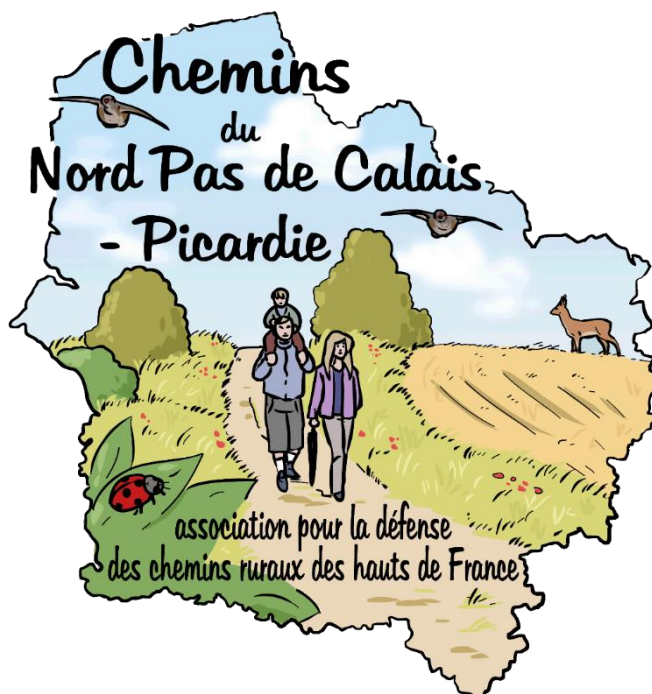
Ces espaces publics sont en effet bordés de haies, d'arbres et de bosquets, leurs bas-côtés sont enherbés et abritent une flore et une faune diversifiées qui constituent des réservoirs de biodiversité essentiels. Ils jouxtent le plus souvent des parcelles cultivées et rendent des services écosystémiques aux agriculteurs, grâce notamment aux auxiliaires de cultures qu'ils abritent (pollinisateurs, prédateurs des ravageurs, etc.). Les chemins sont les garants de l'accès du public à la nature pour les randonneurs.

L'association sollicitée par la municipalité interviendra en 3 phases :

L'inventaire des chemins en utilisant le cadastre.

Des propositions en termes d'expertise et d'accompagnement pour la réhabilitation des chemins, le recensement des espèces de plantes ainsi que des conseils juridiques si besoin.

L'aide à la valorisation des chemins par des actions complémentaires : valorisation des chemins, plantations... actions à caractère pédagogique.



Dispositif « Bassin Urbain à Dynamiser »

Notre ville est éligible au dispositif d'exonération fiscale mis en place pour les créations d'entreprises.

Cette proposition avait, en son temps, été portée par les députés Alain Bruneel et Fabien Roussel. Un dispositif d'exonération fiscale en cas de création d'entreprises a été mis en place au sein de zones dénommées bassins urbains à dynamiser.

Ce dispositif applicable jusqu'au 31 décembre 2020 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'administration fiscale.



Mégots

La collecte continue.

Des Lewardoises et Lewardois ramènent en mairie des sacs emballés remplis de mégots préalablement stockés chez eux.

La population est encouragée à suivre cet exemple quand le stockage à domicile est possible, bien entendu.

Ecole Victor Hugo : inscription **des nouveaux élèves** est ouverte aux enfants nés en 2019 (avant le 31 août), 2018, 2017 et 2016.

Pour les enfants nés en 2019, les inscriptions seront provisoires et l'accueil se fera en fonction des places disponibles. Une liste d'attente sera établie en fonction du mois de naissance.

Pour que l'inscription soit recevable et en application de la loi, veuillez adresser au préalable une demande sur papier libre à Monsieur le Maire afin d'obtenir son accord pour la scolarisation de l'enfant dans la commune.

Il vous faudra ensuite contacter l'école au 09/77/80/89/22 les lundi uniquement (jour de décharge de la directrice) à partir du 12 avril.

Restauration scolaire : le prix d'un repas par élève est de 2,25 € en élémentaire, de 2,10 € en maternelle, de 0,25 € pour les élèves dont les familles sont soutenues par le CCAS.

Garderie : il en coûte aux utilisateurs 1,20 € par heure par enfant. Les parents doivent justifier de travailler à deux pour inscrire leur(s) enfant(s).

Centre de loisirs sans hébergement : Les enfants de 5 à 14 ans seront accueillis du 26 au 30 avril 2021.

Chaque jour de 13 h 30 à 17 h, des animations leur seront proposés par l'équipe d'animateurs dirigée par Madame Déborah Dussel.

Le 30 avril, le centre fonctionnera toute la journée avec l'organisation d'un déplacement à orientation festive.

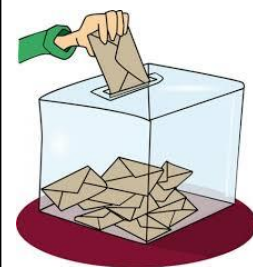


Objets trouvés : la police n'assure plus la gestion des objets trouvés et invitent les personnes à se tourner vers les mairies.

Centre National de la Fonction Publique Territoriale : l'organisme chargé d'accompagner les collectivités territoriales et leurs agents dans leur mission de service public a exonéré de cotisations les collectivités pour les mois de novembre et de décembre.

Elections départementales et régionales : Un décret pris par le Premier Ministre le 5 mars dernier fixe la date du premier tour des élections des conseils régionaux et des conseils départementaux au dimanche 13 juin 2021 et celle du second tour éventuel au 20 juin 2021.

Pour participer à ces scrutins, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le vendredi 7 mai prochain. Si vous n'êtes pas déjà inscrit sur les listes électorales, il suffit de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui).



Diplômé.e.s du travail : la cérémonie collective de remise des diplômes du travail ne peut s'envisager. Monsieur le Maire recevra individuellement les récipiendaires en mairie.

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)



Le RAM a mis en place des visioconférences avec les assistantes maternelles et offre depuis quelques mois à celles-ci un kit d'activités. Les assistantes maternelles font profiter les enfants qu'elles accueillent de nouvelles activités en plus de celles qu'elles menaient déjà.

Ce kit comporte selon le nombre d'enfants accueillis par l'assistante maternelle des éléments en nombre suffisant tout le matériel nécessaire pour réaliser l'activité manuelle proposée pour la semaine ainsi qu'une comptine, des coloriages et des gommettes

Ce kit est disponible environ 1 fois par semaine.

Contact avec le RAM :

- Courriel : raminter59@gmail.com
- Tel : 03/27/99/13/75 ou 07/ 89/34/77/27

Vaccination

Depuis quelques temps, les élu(e)s lewardois sont mobilisés pour partir à la recherche des personnes d'au moins 75 ans, habitant notre ville, désireuses de se faire vacciner.

Quelques créneaux de vaccination leur ont été ouverts le week-end du 13 mars.

Si vous êtes l'une de ces personnes ou que vous en connaissez, et que vous avez des difficultés à obtenir un rendez-vous, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de Lewarde.



Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Par un effort financier conjoint du SMTD et de la municipalité et par décision du conseil municipal, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées et les allocataires du RSA peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide à la mobilité.

Pour tout renseignement : s'adresser au SMTD, 03 27 99 19 99.



Culture et Liberté



L'association recherche un animateur ou animatrice.

Cette personne âgée d'au moins 25 ans sera chargée de renforcer à travers des activités les liens entre parents et enfants.

Pour plus de renseignements, consultez le site de culture et liberté ou de la ville.